



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 29 mars 2022]

Date de la convocation

23 mars 2022

Date d'affichage

30 mars 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 0

Votants : 30

Présents : Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Martine VIOLETTE, Lahcene BAAZIZ, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc AGUERRE, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés :

Absents : Alice GAUTREAU, Thomas DOMENECH

N° 023/ 2022

Secrétaire de séance : Claire VILLENEUVE

OBJET DE DELIBERATION : Approbation du Compte Administratif 2021 – Budget principal

Madame le Maire donne lecture du Compte Administratif – Budget Principal pour l'année 2021 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Recettes : 13 840 104.85 €

Dépenses : 12 242 982.36 €

Soit un excédent de : 1 597 122.49 €

Investissement

Recettes : 7 951 669.51 €

Dépenses : 7 339 953.94 €

(dont déficit reporté : 727 719.37 €)

Soit un excédent de : 611 715.57 €

Avant de procéder au vote du Compte Administratif 2021, Madame le Maire sort de la salle du Conseil pour ne pas prendre part au vote.

Le vote du Compte Administratif 2021 – Budget Principal, s'établit comme suit :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif 2021 tel que présenté ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 30 mars 2022